

Bilan de la pêche en 2024

En 2024, la filière pêche de Polynésie française montre une dynamique contrastée, mais les niveaux de capture restent élevés. Renforcée par l'arrivée de nouveaux navires, la flotte hauturière maintient une légère hausse de production malgré la baisse du nombre d'hameçons lâchés. La pêche côtière reste stable grâce à un effort de pêche accru et l'aquaculture se relance avec le rebond de la crevetticulture.

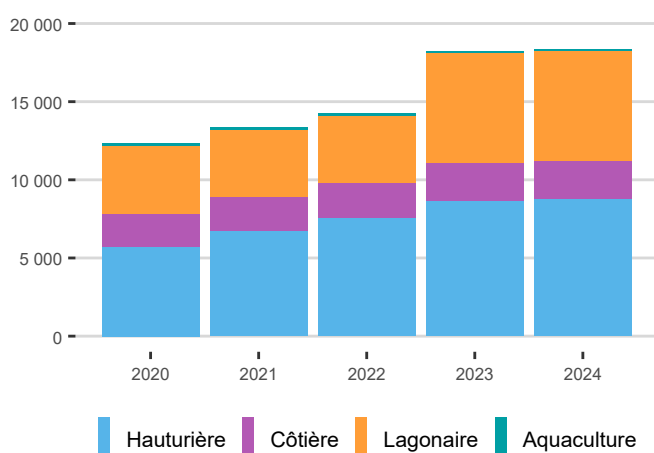
La production de produits de la pêche

La pêche en Polynésie française est constituée de quatre filières. La plus importante en termes de production est la pêche hauturière (deux tiers de la production). En 2024, elle est composée d'une flotte de 82 thoniers palangriers (dont 26 mesurent de moins de 16 mètres et sont dédiés à la pêche fraîche) et de thoniers mixtes (dont 28 mesurent plus de 20 mètres).

Il coexiste une pêche traditionnelle et artisanale, de type familial, appelée la pêche côtière. Sa flotte se compose de 320 *poti marara* (en bois ou en fibre de verre, de 6 à 8 mètres) et de 24 bonitiers (en bois, de 10 à 13 mètres).

La production globale de pêche hauturière et côtière s'améliore de 1,0 % pour atteindre 11 194 tonnes en 2024, soit près de 2 000 tonnes de plus que la moyenne des cinq dernières années (9 300 tonnes). La production hauturière augmente de 1,3 %, tandis que la production côtière reste stable.

FIG. 1. Production en volume des produits de la pêche (en tonnes)



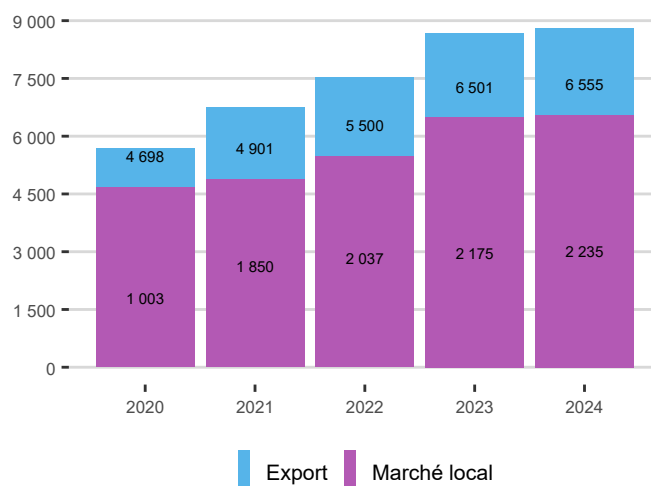
Source : Direction des ressources marines

Deux autres modes de pêche complètent la production globale. En grande partie non marchande et principalement liée à l'autoconsommation, la production de la pêche lagonaire est estimée à 7 064 tonnes par la Direction des ressources marines en 2024, dont 5 700 tonnes de poissons récifo-lagunaire. La production aquacole, essentiellement constituée de crevettes, atteint 116 tonnes.

Pêche hauturière : une production favorisée par l'augmentation de la flotte

La production de la flotte hauturière atteint 8 790 tonnes en 2024, grâce à une hausse du nombre de bateaux actifs (+ 4 unités par rapport à 2023) qui compense la diminution du nombre d'hameçons posés (- 7 %). Cette augmentation de la production n'est imputable qu'aux thoniers de pêche réfrigérée (+ 2,7 %, 8 700 tonnes) car la production congelée (88 tonnes) recule de 57 %. La production exportée (qui provient exclusivement de la pêche hauturière) progresse de 2,7 % sur un an pour totaliser 2 235 tonnes, soit un quart de la production hauturière comme l'année précédente.

FIG. 2. Part de la production exportée (en tonnes)



Source : Direction des ressources marines

Si le thon germon reste l'espèce majoritaire dans la pêche hauturière polynésienne (56,9 % de la production) et que les volumes capturés demeurent élevés, la production diminue de 3,1 % par rapport à 2023. La croissance du secteur hauturier repose sur l'augmentation des captures de thons jaunes (+ 10,7 %), de thons obèses (+ 4,9 %) ainsi que d'autres poissons (marlins bleus et thazards essentiellement).

TABLE 1. Indicateurs Pêche hauturière

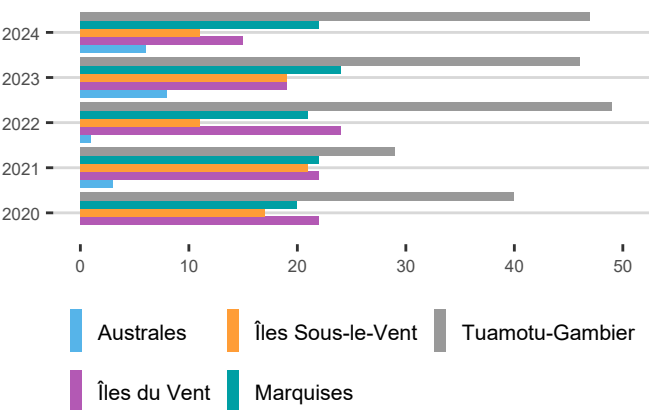
	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2024/2023
Navires actifs (nombre)	72	73	80	78	82	5,1%
Hameçons (Milliers)	17 941	19 486	21 307	21 068	19 490	-7,5%
Capture "réfrigéré" (tonnes)	5 528	6 481	7 359	8 469	8 701	2,7%
Capture congelée (tonnes)	174	271	178	207	88	-57,5%
Thons (tonnes)	4 715	5 900	6 790	7 775	7 828	0,7%
Autres poissons (tonnes)	986	851	748	901	961	6,7%
Marché local (tonnes)	4 698	4 901	5 500	6 501	6 555	0,8%
Export (tonnes)	1 003	1 850	2 037	2 175	2 235	2,7%

Source : Direction des ressources marines

Pêche côtière : une production stable sur un an

Bien que la flotte côtière ait diminué par rapport à l'année précédente (- 9 unités), l'augmentation de l'effort de pêche a permis de maintenir la production au niveau de 2023, soit 2 400 tonnes. Contrairement à la flotte hauturière, les captures de thons jaunes (36,7 % des captures) reculent de 11,0 % (880 tonnes), tandis que celles de bonites progressent de 17,0 % (459 tonnes) et celles de thons germons de 25,2 % (354 tonnes).

Fig. 3. Nombre de dispositifs de concentration de poissons (DCP) actifs en fin d'année



Source : Direction des ressources marines

Les navires (bonitiers et *poti marara*) sont majoritairement basés aux Îles du Vent (55,5 %), et aux Îles Sous-le-Vent (26,2 %). Ainsi, 50,8 % des captures totales sont réalisées aux Îles du Vent, contre 21,6 % aux Îles Sous-le-Vent. Les captures progressent dans l'ensemble des archipels, à l'exception des Tuamotu-Gambier (- 17,4 %, 184 tonnes) et des Îles Sous-le-Vent (- 11,9 %).

TABLE 2. Indicateurs Pêche côtière

	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2024/2023
Navires actifs (nombre)	354	363	358	353	344	-2,5%
dont Poti Marara	324	333	328	328	320	-2,4%
dont Bonitier	30	30	30	25	24	-4,0%
Capture (tonnes)	2 169	2 176	2 298	2 409	2 404	-0,2%
dont Capture Poti Marara (tonnes)	1 872	1 843	1 919	2 070	2 049	-1,0%
dont Capture Bonitiers (tonnes)	297	333	379	340	355	4,6%
Capture Australes			50	47	66	40,2%
Capture IDV			1 130	1 166	1 222	4,8%
Capture ISLV			516	588	518	-11,9%
Capture Marquises			405	386	414	7,3%
Capture Tuamotu Gambier			197	222	184	-17,4%
Thons (tonnes) *	1 091	1 192	1 061	1 286	1 258	-2,1%
Bonites (tonnes)	350	391	467	392	459	17,0%
Autres poissons (tonnes)	728	593	770	732	687	-6,1%

* Thon jaune + Thon germon + Thon obèse

Source : Direction des ressources marines

Production aquacole : Reprise de la production de crevettes

En Polynésie française, la production aquacole est composée de trois branches : l'aquaculture de la crevette, celle du bénitier et la pisciculture du *paraha peu* (poisson-lune ou platax). En 2024, la production de crevettes en Polynésie française se redresse à 116 tonnes après un niveau de 86 tonnes en 2023. Cette production a été réalisée par quatre fermes en bassin pour une valeur totale commercialisée inférieure à 300 millions et 22 emplois déclarés.

Définitions

Effort de pêche : mesure, sur une période donnée ou pour une zone donnée, à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre (effectif de la flotte, taille des navires, temps passé en mer, distances parcourues, etc.). Plus précisément, c'est la capacité de pêche multipliée par l'activité. Il existe plusieurs manières de calculer l'ampleur des moyens. On peut ainsi compter en jours ou en puissance consommée, ce qui conduit à une mesure exprimée en tonnes-jours ou en kilowatts-jours. À l'échelle d'une flotte pratiquant la pêche à la ligne verticale, on peut également rapporter les prises au nombre de jours-lignes (nombre de jours de pêche multiplié par le nombre de lignes mises à l'eau).

Pêche côtière : est effectuée en haute mer, à moins de quatre jours des côtes.

Pêche de capture : désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Regroupe ici la production hauturière, côtière et lagonaire.

Pêche hauturière ou palangrière : est effectuée en haute mer, à plus de quatre jours des côtes.

Pêche lagonaire : pêche effectuée dans le lagon.

Thonier palangrier : est un navire armé pour la pêche à la palangre. La palangre consiste en une longue ligne de fil de pêche (le corps de ligne ou banc) sur laquelle sont fixés des hameçons. La distance entre les hameçons et leur nombre sont variables selon la pêche pratiquée et la région. Les palangres peuvent atteindre 100 km. La palangre est utilisée pour la pêche au bar, dorade, merlan, congre, lieu voire au requin bleu mais aussi raie, ha, roussettes, cabillaud (poisson de fond).

Bibliographie

Teva BELLI, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1411 (mars 2024) *Bilan de la pêche en 2022*

Teva BELLI, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1381 (mars 2024) *Bilan de la pêche en 2021*

Télécharger les données

Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1513
Auteur de la publication	Teva BELLI
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Hugues HORATIUS-CLOVIS
Dépôt légal	Décembre 2025
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

